

DIRECTION DES ÉTUDES ET DES STRATÉGIES EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

NOTE

DESTINATAIRE : Lyne Vézina

EXPÉDITEUR : François Tardif

DATE : Le 22 janvier 2009

OBJET : Analyse et commentaires de l'article paru dans LE FIGARO ayant pour titre :
« 100 000 permis de conduire seront retirés en 2008 »

L'article du Figaro cité en objet nous renseigne sur l'état de la situation concernant le nombre de permis de conduire qui seront retirés en France pour 2008. Dans cet article, plusieurs autres statistiques sont présentées pour l'année 2008 et le comparatif est fait avec les chiffres de 2007. Les statistiques présentées dans l'article sont les suivantes :

- Nombre d'invalidations de permis pour perte de points
- Nombre d'automobilistes ayant reconstitué l'intégralité de leurs points
- Nombre d'infractions routières
- Nombre de points retirés
- Nombre de permis en circulation

J'ai tenté de trouver l'équivalent québécois à ces statistiques. Mis à part celle portant sur le nombre d'automobilistes ayant reconstitué l'intégralité de leurs points, il est possible de trouver des données correspondantes au Québec.

Nombre d'invalidations de permis pour perte de points

En France, un conducteur possède initialement une banque de 12 points. Lorsqu'il est reconnu coupable d'une infraction pour laquelle des points sont prévus, ce total de 12 points est diminué du nombre de points associé à l'infraction commise. Si le conducteur n'a plus de point, son permis est invalidé. Une période de 3 ans doit s'écouler avant que les points associés à une infraction soient à nouveau crédités au conducteur. Au Québec, le principe est le même, à la différence que les points s'accumulent plutôt que d'être soustraits. Une accumulation de 15 points entraîne la révocation du permis. De plus, une période de 2 ans doit s'écouler avant que les points ne s'effacent du dossier du conducteur. Le Dossier statistique de la Société portant sur les infractions et les sanctions¹ présente le nombre de sanctions à la suite d'une accumulation de points d'inaptitude.

Nombre d'automobilistes ayant reconstitué l'intégralité de leurs points

En France, cette donnée correspond au nombre de conducteurs qui, durant une année, ont vu le total de points revenir à son niveau maximal de 12. Au Québec, le Dossier statistique de la Société portant sur les infractions et les sanctions présente plutôt le nombre de titulaires de permis de conduire selon le nombre de points d'inaptitude accumulés sur une période de deux ans. Cette façon de présenter les données montre, entre autres, le nombre de conducteurs qui n'ont accumulé aucun point sur une période de deux ans. Cette façon de présenter les données a aussi l'avantage de montrer une information cohérente avec le processus de tarification du permis de conduire qui base la contribution d'assurance justement sur le nombre de points accumulés sur une période de deux ans.

Nombre d'infractions routières

En France, les statistiques portant sur le nombre d'infractions routières doivent être interprétées avec prudence. En effet, plusieurs catégories d'infractions routières peuvent faire l'objet d'analyse. Par exemple, le Bilan 2006 de la sécurité routière en France fait état de plus de 19 millions

¹ Tardif, F. Les infractions et les sanctions liées à la conduite d'un véhicule routier - 1998-2007.

d'infractions, dont 12 millions « hors stationnement » et près de 500 000 pour délits. On y mentionne aussi que pour 2006, 5 833 629 infractions proviennent du contrôle automatisé. Il est donc difficile de reconstituer ces chiffres avec ceux de l'article. Heureusement, le Bilan d'exécution 2006 du permis à points renferme l'information concernant les infractions traitées dans le cadre du permis à points. Ce sont à ces infractions que l'article du Figaro réfère. Au Québec, le Dossier statistique de la Société portant sur les infractions et les sanctions présente le nombre d'infractions au Code de la sécurité routière entraînant l'inscription de points d'inaptitude.

Nombre de points retirés

Comme mentionné précédemment, le système français retire des points alors que le système québécois inscrit des points au dossier du conducteur. Néanmoins, la logique est la même pour les deux juridictions. Le total du nombre de points inscrits aux dossiers de conduite de l'ensemble des conducteurs ne fait pas l'objet d'une publication au Québec. Toutefois, cette statistique peut être calculée facilement et permettrait, par exemple, de calculer le nombre de points moyen par infraction.

Nombre de permis en circulation

Étonnamment, il a été difficile d'obtenir les données concernant le nombre de titulaires de permis de conduire en France. L'article du Figaro mentionne un nombre de permis en circulation qui avoisine les 40 millions. Au Québec, le nombre de titulaires de permis de conduire depuis 1978 peut être trouvé dans le Bilan statistique de la Société.

Comparaison « France - Québec »

Il est intéressant de comparer les résultats de la France à ceux du Québec en ce qui a trait aux statistiques d'infractions et de sanctions. Bien évidemment, il faudra prendre en compte l'énorme différence qui existe entre les deux juridictions au niveau du nombre de conducteurs. En effet, la France compte près de 40 millions de conducteurs alors qu'il y a moins de 5 millions de titulaires de permis au Québec.

Le tableau suivant montre les principales statistiques mentionnées dans l'article du Figaro et, lorsque disponible, présente également les données correspondantes pour le Québec.

Comparaison « France - Québec »

Statistiques françaises			Statistiques québécoises			
	Nombre	Taux par titulaire		Nombre	Taux par titulaire	
Nombre d'infractions traitées dans le cadre du permis à points	2 550 501	6,99%	2004	809 261	17,38%	Nombre d'infractions au Code de la sécurité routière entraînant l'inscription de points d'inaptitude
	3 590 254	9,78%	2005	631 763	13,37%	
	4 493 154	12,11%	2006	826 127	17,29%	
	5 866 000	15,68%	2007	986 972	20,39%	
	5 800 000	15,38%	2008	—	—	
	Nombre	Moyenne par infraction		Nombre	Moyenne par infraction	
Nombre de points retirés	6 442 669	2,53	2004	2 087 184	2,58	Nombre de points inscrits
	7 461 475	2,08	2005	1 641 777	2,60	
	8 000 105	1,78	2006	2 138 103	2,59	
	9 547 000	1,63	2007	2 504 425	2,54	
	9 400 000	1,62	2008	—	—	
	Nombre	Taux par titulaire		Nombre	Taux par titulaire	
Invalidations de permis pour perte de points	39 413	0,11%	2004	4 747	0,10%	Sanctions à la suite d'une accumulation de points d'inaptitude
	54 242	0,15%	2005	5 732	0,12%	
	68 866	0,19%	2006	5 674	0,12%	
	89 000	0,24%	2007	6 356	0,13%	
	100 000	0,27%	2008	10 649	0,22%	
				(Données préliminaires)		

Le **ratio du nombre d'infractions par rapport au nombre de titulaires** nous renseigne sur la probabilité de se faire arrêter pour une infraction à point. Pour 2004, on découvre que la France et le Québec montraient des résultats forts différents à ce chapitre (6,99 % pour la France par rapport à 17,38 % pour le Québec). Toutefois, la mise en place de plus en plus importante des contrôles automatisés en France a fait augmenter grandement cette probabilité, ce qui fait qu'un conducteur français a maintenant presque autant de chance de recevoir une infraction à point qu'un conducteur québécois.

Le **ratio du nombre de points par rapport au nombre d'infractions** nous renseigne sur la « sévérité moyenne » d'une infraction. Il est intéressant de savoir qu'en moyenne, une infraction en France a valu 1,62 point en 2008 alors qu'au Québec, l'infraction moyenne valait 2,54 points en 2007. La baisse récente du nombre de points moyen par infraction en France s'explique par le fait que plusieurs infractions relatives aux contrôles automatisés entraînent 1 seul point. Il est aussi important de préciser qu'étant donné les différences quant à la limite de points (12 en France par rapport à 15 au Québec) et la durée de la validité des points (3 ans en France par rapport à 2 ans au Québec), il devient fort hasardeux de comparer ces valeurs moyennes afin de déterminer quel système peut être considéré comme étant le plus sévère.

Une comparaison plus robuste pouvant nous renseigner sur le niveau de sévérité des deux systèmes de suivi du dossier des conducteurs porte sur le **ratio du nombre de sanctions par rapport au nombre de titulaires**. Ce ratio nous renseigne sur la probabilité de perdre son permis. À ce chapitre, la France et le Québec étaient sur un pied d'égalité en 2004 (0,11% par rapport à 0,10%). La pression constante à la hausse du nombre d'infractions en France a eu comme impact qu'un conducteur français a été en 2007, confronté à un risque de perdre son permis presque deux fois plus élevé qu'un conducteur québécois (0,24% par rapport à 0,13%). Cependant, les niveaux élevés du nombre d'infractions décernées par les policiers québécois en 2007 et 2008 ont eu pour effet que le taux de sanction au Québec est passé de 0,13% pour 2007 à 0,22% pour 2008.

Espérant que ces informations seront utiles afin d'interpréter les données statistiques publiées dans l'article du Figaro, je demeure disponible si des informations additionnelles étaient nécessaires.

François Tardif

Références

Le Figaro, Article « Record : 100 000 retraits de permis de conduire en 2008 ».

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2008/11/13/01016-20081113ARTFIG00005-record-retraits-de-permis-de-conduire-en-.php>

Site Internet du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire – Sécurité routière.

<http://www.securiteroutiere.gouv.fr/>

La sécurité routière en France – Bilan de l'année 2004, Observatoire national interministériel de sécurité routière.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000460/0000.pdf>

Les grandes données de l'accidentologie – 2004 à 2007, l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière.

http://www2.securiteroutiere.gouv.fr/IMG/Synthese/dep_accidentologie.pdf

Bilan du comportement des usagers de la route – 2006, Bureau de la Surveillance du Réseau Routier.

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/statistiques/securite_routiere/bilans-comportement/bilan-comportement-2006/downloadFile/attachedFile/Comportement_usagers_2006.pdf?nocache=1190456197.46

Le permis à points, bilan d'exécution, année 2006, Bureau de la Surveillance du Réseau Routier.

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/statistiques/securite_routiere/permis-points/bilan-2006/downloadFile/attachedFile/Brochure_PERMIS_2006.pdf

Les chiffres clés du permis de conduire – Annexe 1.

http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/Annexe_1_Chiffres_cles_du_permis_de_conduire.pdf

Principaux délits routiers et leurs sanctions en France au 1er octobre 2008,

http://www2.securiteroutiere.gouv.fr/IMG/pdf/depliant_tableau_contraventions.pdf

Tardif, F. Les infractions et les sanctions reliées à la conduite d'un véhicule routier - 1998-2007

http://www.saaq.gouv.qc.ca/publications/dossiers_etudes/infraction_sanction_2007.pdf

SAAQ, Dossier statistique - Bilan 2007 : Accidents, parc automobile, permis de conduire.

http://www.saaq.gouv.qc.ca/publications/dossiers_etudes/bilan2007_accidents.pdf

Record : 100 000 retraits de permis de conduire en 2008



Crédits photo : AFP

Les invalidations de permis pour perte de points n'ont jamais été aussi nombreuses. Mais d'autres indicateurs montrent un certain retour à la prudence des automobilistes.

Ils n'ont plus leur permis après avoir perdu tous leurs points, et le moindre de leurs déplacements vire dorénavant au casse-tête. D'année en année, toujours plus d'automobilistes, privés de volant, sont ainsi confrontés à cette situation. Au nombre de 89 000 en 2007, ils devraient être 100 000 d'ici à la fin de cette année, selon les dernières projections du ministère de l'Intérieur et que Le Figaro s'est procurées, soit une hausse de 11 %. Lors de ces neuf premiers mois, 75 573 permis ont déjà été invalidés.

La courbe ascendante est dans ce domaine spectaculaire : en 2004, 39 413 permis avaient été invalidés, 54 242 en 2005, 68 866 en 2006 et donc 89 000 en 2007, année qui avait enregistré la hausse record de 25 %. Cette envolée des chiffres est forcément liée à l'ancienneté du permis à points instauré en 1992 : plus le temps passe et plus l'automobiliste risque de voir son stock de points sérieusement entamé.

Mais d'autres enseignements, plus rassurants pour la sécurité routière, peuvent être tirés des chiffres du ministère de l'Intérieur. Ils indiquent que le conducteur semble s'être assagi sur les routes. Ainsi, le nombre d'automobilistes ayant reconstitué l'intégralité de leurs points est en forte progression. Ils seront 1 700 000 d'ici la fin de l'année, estime-t-on Place Beauvau, qui en comptabilise 1 284 312 au cours de ces neuf premiers mois. Si cette estimation se confirme, une hausse considérable de 20 % sera alors atteinte. En 2007, 1 431 000 conducteurs avaient ainsi récupéré leurs 12 points, soit par le biais de stages, soit en ne commettant pas d'infractions nouvelles durant trois ans. Rappelons aussi que depuis janvier 2007, un assouplissement a été consenti pour les petites infractions : le point perdu peut être récupéré au bout d'un an.

Bientôt de nouveaux radars

Autre indicateur positif : le nombre de points retirés. Pour la première fois, la tendance devrait légèrement s'inverser. L'année 2008 devrait s'achever avec un nombre sensiblement moins élevé qu'en 2007 : 9 400 000 contre 9 547 000 l'an passé.

Enfin, une autre donnée confirme que l'automobiliste ne semble guère renouer avec de mauvaises habitudes au volant. Lors des neuf premiers mois de cette année, 4 404 502 infractions routières ont été comptabilisées et, selon les projections du ministère de l'Intérieur, on devrait en dénombrier 5 800 000 d'ici à la fin de cette année. Soit à un peu moins qu'en 2007 où l'on en avait recensé

5 866 000.

Au ministère, on se félicite de ces données. «L'aspect pédagogique du permis à points commence à payer et prend le pas sur son caractère répressif», se réjouit-on, en rappelant par ailleurs que la part des permis invalidés est infime comparée au nombre de permis en circulation en France et qui avoisine les 40 millions.

La progression exponentielle des retraits de permis est également liée au déploiement toujours plus important de radars le long des routes. Au 31 octobre, 2 182 machines étaient installées, 1 383 fixes et 799 embarquées. Objectif prévu : en installer plus de 2 000 autres dans les cinq prochaines années. De tout nouveaux appareils vont d'ailleurs voir le jour. Des radars permettant de sanctionner le non-respect des feux rouges vont entrer en service dès janvier. Environ 1 000 de ces équipements seront installés dans les quatre ans, soit 250 chaque année. Paris, Marseille ou encore Lyon seront les premières dotées, les grandes villes étant tout naturellement prioritaires dans ce programme d'installation.

Quant aux radars permettant de sanctionner le respect des distances dans les tunnels, ils sont toujours en expérimentation. Enfin, d'ici à quelques semaines, de nouveaux lieux vont être équipés de radars contrôlant la vitesse. Il s'agit des passages à niveau, théâtres d'accidents mortels à répétition. Dix sites sont concernés d'ici à la fin de cette année et une soixantaine d'autres dès l'an prochain.

